

Conseils communaux

Séance du 20/11/2013

À l'unanimité émet un avis favorable au sujet du budget 2014 de la Fabrique d'église de Rendeux-Haut :

Recettes :	11.782,00
Dépenses :	11.782,00
Solde :	0
Intervention communale :	4.062,95

À l'unanimité émet un avis favorable au sujet du budget 2014 de la Fabrique d'église de Chéoux :

Recettes :	8.380,91
Dépenses :	8.380,91
Solde :	0
Intervention communale :	606,46

À l'unanimité décide de valider le nombre de points APE octroyés pour les années 2014 et 2015 soit 49 points.

À l'unanimité décide de marquer son accord sur le remboursement anticipé d'emprunts soit :

- Solde restant dû : 121.431,13 €
- Indemnité de remploi indicative : 1.135,18 €
- Intérêts courus au 06/11/2013 : 1.237,17 €

À l'unanimité décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire d'Interlux du 28/11/2013.

À l'unanimité décide d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de SOFILUX du 16/12/2013.

À l'unanimité décide d'approuver la répartition des subsides pour l'exercice 2013 pour les Associations locales et diverses.

À l'unanimité décide d'allouer à la MCFA une cotisation annuelle de 150 € devant servir au fonctionnement de Noël au Théâtre, année 2013.

À l'unanimité décide de marquer un accord de principe pour la poursuite des actions communes dans le cadre de la future programmation Leader 2015-2020 sur le territoire concerné par les 7 communes actuellement partenaires.

À l'unanimité examine et approuve les nouvelles conditions de vente de 3 terrains à bâtir à Devantave (voir rubrique urbanisme).

À l'unanimité décide d'approuver la convention de collaboration pour la réalisation des chantiers par les entreprises à finalité sociale du Contrat de Rivière de l'Ourthe sur le territoire de la commune de Rendeux.

Examine et donne un avis sur le projet éolien.

Examine et approuve les décisions de mise en disponibilité et réaffectation dans le cadre de la décision de la commission zonale des emplois.

À l'unanimité examine la réaffectation temporaire d'une institutrice maternelle en remplacement d'une titulaire en congé de maladie.

HUIS CLOS

À l'unanimité décide de nommer à titre définitif Madame Marylène NOEL en qualité de Directrice générale de la commune de Rendeux à la date du 1er novembre.

Ratifie les délibérations du collège du 15/11/2013 désignant :

- Madame Marine Berthot au poste d'agent D6.
- Monsieur Yves Rasquin au poste de brigadier C1
- Monsieur Michel Danloy au poste d'ouvrier D1